

# Consumers Protection Unit : 11 contraventions à des commerces pour non-conformité à la loi

Carole Boulle  
07/28/10 | l'express

---



Des officiers de la Consumers Protection Unit (CPU), en compagnie de Michaël Sik Yuen, ministre de la Protection des consommateurs, ont effectué une série de visites surprises dans divers commerces en ce mercredi 28 juillet. Au total, onze contraventions ont été infligées à plusieurs commerces.

Ce matin, deux boulangeries dans la région de Sainte-Croix et de Baie-du-Tombeau ont reçu quatre contraventions, alors que 7 contraventions ont été infligées à l'Hypermarché Shoprite, de Trianon.

Au total, 5 boulangeries, 2 marchés ainsi que l'hypermarché Shoprite, de Trianon ont reçu les inspecteurs. Parmi les 5 boulangeries visitées, 2 seulement ont été sanctionnés pour non-conformité à la loi. Une boulangerie a été sanctionnée pour non-usage du tamis servant à trier la farine et le poids non réglementaire des baguettes, qui est fixé à 400g, alors que celles mises en vente faisaient 325g..

A Ste-Croix, la boulangerie a aussi reçu une contravention concernant le tamis, qui est dans ce cas détérioré. Par ailleurs, il est reproché à cette boulangerie de n'avoir pas mis à la disposition du public une balance, alors que le poids des pains maisons est de 88g alors qu'ils devraient être de 100g.

Plus tard dans la matinée, à l'hypermarché Shoprite de Trianon, 7 contraventions, ont été données pour diverses raisons, dont l'absence de prix pour plusieurs produits sur les rayons de. Par ailleurs, un inspecteur a noté que les informations situées sur l'emballage à l'arrivée ne figurent plus une fois l'emballage local..